

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2013

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 6 décembre 2013 à 18h 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absents excusés : Thierry GAUDEC, Jacky PEDEN

INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

→ Droit de préemption urbain

Le Maire a renoncé au droit de préemption urbain de la commune à l'occasion de :

- Vente d'une maison, à Langouriou, avec terrain, d'une contenance globale de 1 395 m² par M. et Mme Henri BEYER à M. et Mme Jean-Luc BENARD.
- Vente d'une maison avec terrain, à Mézonan, pour une contenance globale de 777 m², par M. Serge MARREC, à M. et Mme RANJIT CALIXTUS.
- Vente d'un terrain constructible à Mesmeillan, d'une superficie de 1 200 m², par M. Marcel GRIGNOU à M. Anthony BERVAS et Melle Fanny TANGUY.
- Vente d'un terrain à Bédiez, d'une superficie de 85 m², par M. Christian ABAZIOU, à Mme Marie Louise LE TRAON.
- Vente d'une maison, à Kerus, avec 1 517 m² de terrain, par les conjoints ROUE, à M. et Mme Jean François BRETON.
- Vente d'une maison, à Keremma, avec 1 212 m² de terrain, par M. Bertrand HELY, à M. et Mme Jean-Vincent DUJONCQUOY.

AMENAGEMENT ATELIER COMMUNAL

M. le Maire est autorisé à signer un avenant avec l'entreprise CARADEC, pour des travaux de plomberie, pour un montant H.T. de 460 € 69.

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE

Après avoir fait le point sur l'exécution budgétaire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte une décision modificative, pour l'acquisition de tables pour la salle omnisports, la mise en place d'un abri bus à Langouriou, le remplacement d'un ordinateur à la mairie et une régularisation de charges sociales.

TRAVAUX AUX LOGEMENTS COMMUNAUX DE QUIBIDIC

M. le Maire fait savoir au conseil qu'il est possible d'obtenir des subventions auprès du Plan Local de l'Habitat pour des travaux de rénovation de logements locatifs communaux. Il propose de profiter de ces financements pour améliorer l'isolation des logements communaux à Quibidic (remplacement de menuiseries extérieures, réfection d'enduits...). A l'unanimité, le conseil municipal l'autorise à demander des devis.

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ACCUEIL LOISIRS DE FAMILLES RURALES

Philippe BERGOT, adjoint chargé de l'enfance, fait part au conseil de la demande de participation de l'Association Familles Rurales de Plouider/Goulven pour la présence d'enfants de Tréfléz à leur accueil de loisirs en août 2012 et 2013. A l'unanimité, le conseil municipal accorde une participation de 5 € par enfant, par jour de présence, soit une somme globale de 300 € pour les 2 années.

MISSION D'INGENIERIE

M. le Maire rappelle au conseil que l'aide de la D.D.T.M. pour le suivi des programmes de travaux, de voirie essentiellement, ne sera pas reconduite à partir du 1^{er} janvier. Pour ces missions, il sera donc désormais nécessaire de faire appel à des cabinets privés. Le Conseil Général envisage cependant de proposer aux communes ou Communautés de Communes une structure départementale d'appui à l'ingénierie. Il est de l'intérêt de la commune de suivre la mise en place de ce projet. Le conseil municipal sera tenu informé de son avancement.

S.P.A.N.C. – AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION

M. le Maire fait savoir au conseil que l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre de son 10^{ème} programme de solidarité Urbain Rural finance, à concurrence de 50 % du montant H.T., certains travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. Pour être éligible aux aides, le propriétaire doit fournir un diagnostic constatant une pollution avec rejet dans le milieu naturel (eaux vannes ou ménagères rejetées au fossé). Mais, la subvention ne peut être obtenue qu'à condition que le S.P.A.N.C. signe au préalable une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau. Afin de permettre aux propriétaires intéressés et remplissant les critères d'attribution, de bénéficier de ces aides, le conseil municipal décide d'adhérer à ce programme.

DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION RURALE DE LANDIVISIAU

M. le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale, prévoit la dissolution des syndicats primaires d'électrification rurale au profit d'un seul syndicat départemental. Le conseil municipal doit donner son accord pour le transfert de l'actif et du passif du Syndicat de Landivisiau auquel la commune adhérerait. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce transfert.

AFFAIRES DIVERSES

➔ Jean Paul CORRE, 1^{er} adjoint, donne connaissance au conseil des modifications apportées au règlement intérieur des cimetières. Ce règlement est à la disposition des usagers à la mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

➔ M. le Maire fait part au conseil de l'intérêt pour la commune de disposer de médailles d'honneur communales afin de récompenser, à l'occasion, des personnalités, des personnes méritantes ayant œuvré pour la commune. Il propose donc de faire l'acquisition de médailles d'honneur communales. Le conseil municipal approuve cette proposition.

➔ Jean Paul CORRE fait savoir que, suite à l'avis paru dans Keleir, à l'issue du dernier conseil, plusieurs personnes ont souhaité obtenir un lot des cyprès à abattre à proximité d'un terrain de foot. Il va contacter et réunir ces personnes pour attribuer les lots et fixer les modalités d'abattage.

➔ Philippe BERGOT fait le point sur l'avancement de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Tréfléz et dans les écoles voisines.